



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NO 2019-100 À 2019-107

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une séance de consultation quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlement numéro 2019-100 à 2019-107 remplaçant les règlements 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 2014-06 et 2015-21.

Projet de règlement	En remplacement du règlement
2019-100 Plan d'urbanisme	117 Plan d'urbanisme
2019-101 Règlement sur le permis et certificats	121 et 122 Règlement sur les permis et certificats
2019-102 Règlement de lotissement	119 Règlement de lotissement
2019-103 Règlement de zonage	118 Règlement de zonage
2019-104 Règlement de construction	120 Règlement de construction
2019-105 Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	2014-06 Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
2019-106 Règlement relatif à la construction des rues	2015-21 Règlement relatif à la construction des rues
2019-107 Règlement relatif aux dérogations mineures	124 Règlement relatif aux dérogations mineures

Les projets de règlement ont été adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2019.

Les projets de règlement de lotissement 2019-102 et de zonage 2019-103 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire pour l'ensemble du territoire.

Résumé du projet de règlement 2019-100, le plan d'urbanisme

Le projet du plan d'urbanisme se veut un outil de planification en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut en vigueur depuis le 27 octobre 2005. Le plan d'urbanisme se compose des cinq thèmes principaux suivants : le portrait général de la municipalité, la préservation et gestion des milieux sensibles, la gestion des infrastructures de transport, les grandes orientations, les grandes affectations du sol et les densités d'occupation. Le portrait général nous donne une indication de la localisation spatiale de la municipalité et des éléments physiques majeurs sur le territoire. Les grandes orientations qui viendront sous-tendre le développement du territoire y sont définies. La préservation et la gestion des milieux sensibles est une priorité qui a encadré la révision des grandes affectations du sol et de la réglementation.

Au cours de cette assemblée publique qui se tiendra **le jeudi 21 mars 2019 à 17 h** dans la grande salle de l'Hôtel de Ville situé au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles, les projets de règlements ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet seront entendues.

Lesdits projets de règlement sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité www.lac-des-seize-iles.com

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 8^e jour du mois de mars 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Alison Drylie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, madame Alison Drylie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 13^e jour du mois de mars 2019 entre 7 h et 21h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de mars 2019.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière

Alison Drylie